Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260709-2026_141_DELIB-DE

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**
**LAMBALLE TERRE & MER**
**-22400-**
**RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*
*Date de la convocation : 24 juin 2026*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Gwenaëlle AOUTIN Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Nicolas BESREST.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Brice LE DOLEDEC,
- Jean-Luc GUYMARD donne pouvoir à Véronique DELAÎTRE,
- Jean-Luc COUËLLAN, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Nicolas BESREST

**Délibération n°2026-141**

Membres en exercice : 20 Présents : 15 Absents : 5 Pouvoirs : 2

**ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE**
**MISE EN SEPARATIF ET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
**SECTEUR RUAULTE *(PLURIEN)***
**REPARTITION DES PRESTATIONS ENTRE LES CO-TRAITANTS - MODIFICATION**

Lamballe Terre & Mer a conclu, le 18 décembre 2025, un marché de travaux pour la mise en séparatif et l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur Ruaulté *(Plurien – T1)*. Ce marché a été attribué à un groupement d'entreprises pour un montant estimatif de 207 913.50 € H.T.

Lors de la réalisation des travaux, l'entreprise SATEC n'est, finalement, pas intervenue. Ceci d'un commun accord entre les parties. Par conséquent, la nouvelle répartition entre les co-traitants est la suivante :

| | Répartition initiale H.T. | Nouvelle répartition H.T. |
|---|---|---|
| LESSARD T.P. | 98 588,40 € | 123 235,50 € |
| SATEC ENVIRONNEMENT | 24 647,10 € | 0,00 € |
| ATEC REHABILITATION | 84 678,00 € | 84 678,00 € |

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260709-2026_141_DELIB-DE

Vu :

- La délibération n°2023-211 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Président, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,
- La décision du Président n°2025-209 du 27 novembre 2025 attribuant le marché à la société LESSARD TP, mandataire du groupement d'entreprises LESSARD TP/ SATEC ENVIRONNEMENT/ ATEC REHABILITATION,
- La délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 5 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la nouvelle répartition des prestations entre les co-traitants LESSARD TP / SATEC ENVIRONNEMENT et ATEC REHABILITATION,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette modification et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
**POUR EXTRAIT CONFORME,**
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 04/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

